



À affranchir

Le statut du dirigeant d'entreprise

FACULTÉ DE DROIT UCL
Secrétariat du Département de droit économique et social
Madame J. CASTELLE

Place Montesquieu 2
1348 Louvain-la-Neuve

COLLOQUE COLLOQUE

renseignements

vendredi 15 mai 2009

LE STATUT DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE

C
R
I
Droit
Entreprise
Société
Jean Renault



■ DATE ET HEURE

Vendredi 15 mai 2009
De 8h45 à 17h30

■ LIEU

Auditoires Montesquieu
Place Montesquieu 2 • 1348 Louvain-la-Neuve

■ ACCÈS

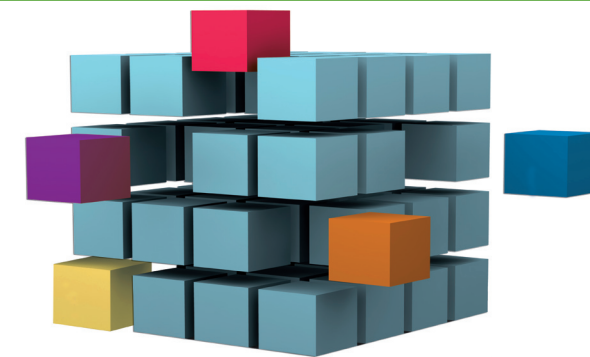
De Bruxelles/Namur : Autoroute E411, direction Namur/
Bruxelles, sortie n°8a, Louvain-la-Neuve.
Une signalisation est prévue à partir de la Nationale 4.
Un plan est accessible sur le site :
[http:// www.parkingln.be](http://www.parkingln.be)
Choisir le parking Grand Place.

■ DROIT D'INSCRIPTION

- 250,00 € à verser sur le compte bancaire UCL n° 001-5759634-44 intitulé « U.C.L. – Coll. Dirigeant Entreprise » avec – en communication – les nom et prénom du participant.
- Ce montant comprend la participation au colloque, les pauses café, le déjeuner, le parking ainsi que l'ouvrage reprenant les contributions, publié par les éditions Larcier, qui sera remis aux participants.
- Dans le cadre de la formation permanente, une attestation est délivrée aux personnes concernées IEC, IPCF et Barreaux.
- Le colloque est accrédité par l'Ordre des barreaux francophones et germanophones pour 6 points.
- Une demande de prise en charge des frais a été introduite auprès du SPF Justice pour les magistrats.
- Une réponse est souhaitée pour le 1^{er} mai 2009 au plus tard.

■ RENSEIGNEMENTS

Mme Josette Castelle
Tél. : 010/47 47 58 • Fax : 010/47 47 57
E-Mail : josette.castelle@uclouvain.be
catherine.vanderlinden@uclouvain.be



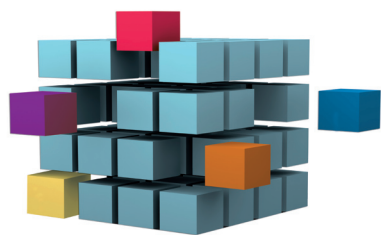
LE STATUT DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE

Le statut du dirigeant d'entreprise est à l'évidence un thème idéal pour ce premier colloque du Centre de recherche interdisciplinaire « Droit-Entreprise & Société » (CRIDES-Jean Renault), qui a pour objet d'analyser, d'une part, le rôle du droit dans l'entreprise et son environnement et, d'autre part, la fonction de l'entreprise dans la société.

L'actualité récente a, au demeurant, confirmé l'opportunité d'une recherche approfondie sur ce sujet passionnant et complexe, qui traverse l'histoire et les crises des sociétés commerciales et qui mobilise le droit des sociétés, le droit fiscal, le droit social, l'analyse économique du droit et les sciences de gestion.

Le programme du colloque témoigne de la richesse et du foisonnement des problématiques liées au dirigeant d'entreprise, personnage à multiples facettes.

Après un portrait contrasté du dirigeant, l'analyse portera sur les conditions et les procédures de sa nomination et de sa révocation ainsi que sur ses pouvoirs et ses devoirs. La responsabilité des dirigeants a également retenu l'attention, qu'il s'agisse de leur responsabilité propre, en droit des sociétés, en droit fiscal et en droit social, ou de celle qu'ils assument à travers la responsabilité sociétale de l'entreprise. Les relations entre les dirigeants et les commissaires - harmonieuses ou conflictuelles selon les cas - seront également examinées. La rémunération des dirigeants, sujet très sensible, sera enfin traitée en prélude à l'exposé minutieux de leurs statuts social et fiscal. La discussion se poursuivra au sein d'un panel composé de dirigeants et de juristes d'entreprise.



MATINÉE

Sous la présidence de G. KEUTGEN, *Professeur émérite de l'U.C.L., Assesseur au Conseil d'État*

- 8 h 45 • Accueil des participants
- 9 h 00 • **Les multiples facettes du dirigeant d'entreprise**
Y. DE CORDT, *Professeur à l'U.C.L., Avocat*
- 9 h 15 • **La nomination et la révocation des dirigeants**
A.-P. ANDRE-DUMONT, *Maître de conférence à l'U.C.L., Avocat*
M. FYON, *Collaborateur scientifique du CRIDES - Jean Renault, Avocat*
- 9 h 45 • **Les pouvoirs et les devoirs des dirigeants**
D. WILLERMAIN, *Maître de conférence à l'U.L.B., Avocat*
Ch. BRÜLS, *Chargée de cours invitée à l'U.C.L., Avocate*
- 10 h 15 Pause café
- 10 h 30 • **La responsabilité des dirigeants**
M.- A. DELVAUX, *Maître de conférence aux F.U.N.D.P., Avocate*
P. DE WOLF, *Maître de conférence à l'U.C.L., Avocat*
- 11 h 00 • **Les dirigeants face à la responsabilité soci(ét)ale de l'entreprise**
V. SWAEN, *Professeur à l'U.C.L. et à l'ESEG School of Management*
J.-M. GOLLIER, *Collaborateur scientifique du CRIDES - Jean Renault, Avocat*
- 11 h 30 • **Les dirigeants et les commissaires**
M. DE WOLF, *Professeur à l'U.C.L., aux F.U.N.D.P. et à l'ULg, Réviseur d'entreprises*
- 12 h • **Débat**

APRÈS-MIDI

Sous la présidence de J. MALHERBE, *Professeur émérite de l'U.C.L., Avocat*

- 14 h 30 • **La rémunération des dirigeants**
A. AUTENNE, *Chercheur qualifié du F.N.R.S., Professeur à l'U.C.L.*
Ph. LAMBRECHT, *Maître de conférence à l'U.C.L. et Administrateur-Secrétaire Général de la Fédération des entreprises de Belgique*
G. de PIERPONT, *Assistante à l'U.C.L.*
- 15 h • **Le statut social des dirigeants**
J.-Fr. NEVEN, *Maître de conférence à l'U.C.L., Conseiller à la Cour du Travail de Bruxelles*
S. GILSON, *Maître de conférence à l'U.C.L., Avocat*
L. DEAR, *Assistant à l'U.L.B., Avocat*
- 15 h 30 Pause café
- 15 h 45 • **Le statut fiscal des dirigeants**
E. TRAVERSA, *Professeur à l'U.C.L., Avocat*
Ph. MALHERBE, *Maître de conférence à l'U.C.L., Avocat*
O. HERMAND, *Maître de conférence à l'U.C.L.*
- 16 h 15 • **Panel de discussion avec des dirigeants et des juristes d'entreprise**
- 17 h 00 Clôture des travaux

à retourner avant le 1^{er} mai 2009

Le statut du dirigeant d'entreprise

À renvoyer à Madame J. CASTELLE, secrétaire du Département de droit économique et social, Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, place Montesquieu, 2 à 1348 Louvain-la-Neuve ou à faxer au 010/47 47 57



Nom _____ Prénom _____
 Qualité/Fonction _____
 Société ou organisation _____ CP - Ville _____
 Rue et n° _____
 N° de TVA _____ Non-assujetti _____
 e-mail _____ Tél _____

participera à la Journée d'études du vendredi 15 mai, verse la somme de 250,00 € sur le compte bancaire n° 001-5759634-44 avec l'intitulé : « U.C.L. - Coll. Dirigeant Entreprise » et indique le nom de la personne inscrite, si celle-ci n'effectue pas personnellement le paiement.

Date et signature

L'enregistrement de ces données est effectué dans un but exclusivement commercial et administratif. Conformément à la loi du 8/12/1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données ainsi que du droit de vous opposer au traitement de ces données à des fins de marketing direct. Tout renseignement concernant leur traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, 139, rue Haute - 1000 Bruxelles.